THE DUKE OF EDINBURGH'S AWARD

LE PRIX DU DUC D'ÉDIMBOURG

PURPOSE

1. This order provides information on and explains how to participate in the Duke of Edinburgh's Award Young Canadians Challenge. It supplements the Duke of Edinburgh's Award Young Canadians Challenge, Participant's Record Book (1996).

AUTHORITY

2. The participation of cadets in the Duke of Edinburgh's Award Programme is authorized by the Chief of the Defence Staff. The programme itself and the decision to award pins/certificates is entirely the domain of the Duke of Edinburgh's Award Programme officials.

GENERAL

- 3. The Duke of Edinburgh's Award Young Canadians Challenge is a challenge from His Royal Highness Prince Philip to young people between the ages of 14 and 25 to reach for their best and qualify for three separate awards (Bronze, Silver and Gold) through award activities arranged in four separate sections:
 - a. services;
 - b. expeditions and explorations;
 - c. skills; and
 - d. physical recreation.

THE INTERNATIONAL DECLARATION

4. "The Award concept is one of individual challenge. It presents to young people a balanced, non-competitive programme of voluntary activities which encourages personal discovery and growth, self reliance, perseverance, responsibility to themselves and

OBJET

1. Cette ordonnance fournit les informations sur le programme du Prix du Duc d'Édimbourg Défi Jeunesse Canada et explique les modalités de participation. Elle complète le Livret d'activités du participant, Prix du Duc d'Édimbourg Défi Jeunesse Canada (1997).

AUTORITÉ

2. Le Chef de l'État-major de la Défense autorise la participation des cadets dans le programme du Prix du Duc d'Édimbourg. La conduite du programme et toute décision d'attribuer des épinglettes/certificats est la responsabilité du personnel du programme du Prix du Duc d'Édimbourg.

GÉNÉRALITÉS

- 3. Le programme du Prix du Duc d'Édimbourg est un défi de Son Altesse Royale Prince Philip à tous les jeunes âgés de 14 à 25 ans, ayant pour objectif d'atteindre l'excellence par la participation à un des trois niveaux, soit Bronze, Argent ou Or, lesquels se divisent en quatre sections :
 - a. services communautaires;
 - b. expéditions et explorations;
 - c. habiletés; et
 - d. conditionnement physique.

DÉCLARATION INTERNATIONALE

4. «Le programme est avant tout un défi personnel. Il offre aux jeunes des possibilités variées et non compétitives d'activités volontairement conduites pour faciliter la découverte de soi-même, le développement personnel, la persévérance et l'esprit de

service to the community."

FUNDAMENTAL PRINCIPLES

- 5. The criterion for earning an award is individual improvement through persistence and achievement, taking into account the participant's initial capabilities and without any element of competition between participants.
- 6. Participation must be entirely voluntary and the individual participant must be free to choose the activities from within the four sections listed in paragraph 3. There shall be no discrimination based on sex, race, religion or political affiliation.
- 7. This programme is optional and tri-service. All voluntary activities of the participant may be used to reach the Programme's objectives. Mandatory school and job activities cannot be used.

PROCEDURES

- 8. To become a participant in the programme, the youth must register and complete the requirements (see Annex A) for each level:
 - a. **Bronze Award**. be at least 14 years old and complete a minimum consecutive time requirement of 6 months;
 - b. **Silver Award**. be at least 15 years old and complete a minimum consecutive time requirement of 12 months for direct entrants or 6 months for participants who have completed the Bronze Award; and
 - c. **Gold Award**. be at least 16 years old and complete a minimum consecutive time requirement of 18 months for direct entrants or 12 months for

responsabilité envers soi-même et la communauté.»

PRINCIPES FONDAMENTAUX

- 5. Le critère de base qui permet l'obtention du prix est le degré d'amélioration de l'individu. On le jugera donc sur la persévérance qu'il manifeste et ses réalisations. On tiendra compte du potentiel du jeune et on veillera à l'absence totale de compétition entre participants.
- 6. La participation du jeune doit être volontaire. Il choisira librement ses activités dans les quatre sections mentionnées au paragraphe 3. Aucune discrimination de sexe, de race, de religion ou d'affiliation politique ne sera tolérée dans la participation au programme.
- 7. Ce programme facultatif est offert aux cadets des trois éléments. Toutes les activités effectuées volontairement par le participant et qui sont en accord avec les objectifs du programme peuvent être considérées. Les obligations scolaires et de travail ne peuvent être utilisées.

MODALITÉS

- 8. Afin de répondre aux modalités de participation du programme, tout participant doit s'y inscrire et compléter les exigences (voir l'annexe A) de chacun des niveaux, soit :
 - a. **Niveau Bronze**. avoir au moins 14 ans et fournir un minimum de six mois consécutifs de travail;
 - b. **Niveau Argent**. avoir au moins 15 ans et fournir un minimum de 12 mois consécutifs pour un participant inscrit directement au niveau Argent ou fournir 6 mois consécutifs pour un participant ayant atteint le niveau Bronze; et
 - c. Niveau Or. avoir au moins 16 ans et fournir un minimum de 18 mois consécutifs pour un participant inscrit directement au niveau Or ou fournir 12

participants who have completed the Silver Award.

9. Registration costs, if applicable, will be born by the participant. A leader serving as coordinator/ assessor will be designated from within the corps/squadron. This person may be an officer, civilian instructor or member of the sponsoring committee.

PINS AND CERTIFICATES

- 10. Qualifying standards for each award are based on progress, perseverance and achievement. The participant's Record Book explains in detail the requirements for each award.
- 11. When the four award activities have been completed to the satisfaction of the co-ordinator or other qualified person and the provincial award office, appropriate pins and certificates will be requested through the provincial office (see Annex B).

AWARDING OF PINS AND CERTIFICATES

- 12. Pins are relayed to the group leader upon approval by the provincial office for Bronze and Silver Awards and by the national office for Gold Awards. The group leader, in consultation with the corps/squadron CO, shall determine the time of presentation.
- 13. Certificates shall be awarded as follows:
 - a. **Bronze Award**. Certificates are presented at a ceremony organized by the corps/squadron. It is recommended that a respected member of the community or of the organization be asked to make the presentation.

mois consécutifs pour un participant ayant atteint le niveau Argent.

9. Les coûts d'inscription, s'il y a lieu, sont la responsabilité du participant. Un chef de groupe qui agira comme coordonnateur/assesseur sera désigné au sein du corps/escadron. Cette personne peut être officier, instructeur civil ou membre du comité civil.

ÉPINGLETTES ET CERTIFICATS

- 10. Les normes de qualification pour chacun des niveaux sont établies en termes de persévérance, d'efforts soutenus et de dépassement de soi. Le livret d'activités du participant explique les modalités et les normes minimales à atteindre pour chacun des niveaux.
- 11. Lorsque les exigences des quatre sections du niveau sont complétées à la satisfaction du chef de groupe ou de toute autre personne compétente et le bureau provincial, une demande d'épinglettes et certificats sera soumise au bureau provincial du programme (voir l'annexe B).

PRÉSENTATION DES ÉPINGLETTES ET CERTIFICATS

- 12. Les épinglettes sont expédiées au chef de groupe sur approbation du niveau par le bureau provincial (Bronze et Argent) et par le bureau national (Or). Il appartient au chef de groupe, en accord avec le commandant, de décider du moment de la présentation.
- 13. La présentation des certificats se fait selon le niveau de la façon suivante :
 - a. **Niveau Bronze**. Les certificats sont remis lors d'une cérémonie organisée par le corps/escadron. Il est suggéré qu'un membre connu au sein de la communauté ou de l'organisme soit invité à remettre les présentations.

- b. **Silver Award**. The Lieutenant Governor alone presents this certificate at a ceremony he/she chairs every year. This special ceremony is organized by the provincial office.
- c. Gold Award. A national ceremony is organized following a specific request and subject to the convenience of he Royal Family or the Governor General. Only these persons may present Gold Award Certificates.
- 14. Medals may be worn on the cadet uniform in accordance with CATO 35-01 for Sea Cadets, CATO 46-01 for Army Cadets and CATO 55-04 for Air Cadets.

CORRESPONDENCE

15. Information and documents for the conduct of the programme are available at the provincial offices.

OPI: D Cdts 5 Date: Jan 99

Amendment: Original

- b. **Niveau Argent**. Seul le Lieutenantgouverneur remet ce certificat lors d'une cérémonie qu'il préside annuellement. Le bureau provincial organise cette cérémonie.
- c. **Niveau Or**. Une cérémonie nationale est organisée selon la demande et les disponibilités des membres de la Famille royale ou du Gouverneur général. Seules ces personnes remettent les certificats du niveau Or.
- 14. Les médailles peuvent se porter sur l'uniforme des cadets selon l'OAIC 35-01 pour les cadets de la Marine, l'OAIC 46-01 pour les cadets de l'Armée et l'OAIC 55-04 pour les cadets de l'Aviation.

CORRESPONDANCE

15. Tous les documents nécessaires à la conduite du programme sont disponibles aux bureaux provinciaux.

BPR : D Cad 5 Date : janvier 1999 Modificatif : Original